

Harmonisation des normes européennes

Hans Peter Homberger, directeur de l'Association suisse de normalisation

10 mai 2004

Numéro 19/2

dossierpolitique

Les normes : le sésame pour accéder au marché mondial

L'entrée de dix Etats dans l'Union européenne (UE) le 1^{er} mai 2004 s'est traduite par l'avènement d'un espace économique fort de 450 millions de consommateurs. C'est une chance pour les entreprises exportatrices suisses. Toutefois, la Suisse doit redoubler d'efforts pour défendre ses intérêts dans le processus de normalisation européen du fait que son importance relative s'amenuise. La « New Approach » modifie les règles pour le marquage des produits et services. Avec le temps, la normalisation se hisse au rang de facteur stratégique et devient une question cruciale pour les entreprises exportatrices.

Jusqu'à présent, la Suisse disposait de cinq voix pour le vote des normes européennes. Le poids de la Suisse a diminué puisque dix nouveaux Etats défendent maintenant leurs intérêts devant le CEN (Comité européen de normalisation), dont la composition a été revue récemment.

Le CEN est une plaque tournante pour l'établissement des normes officielles européennes. Tous les Etats membres de l'UE et de l'AELE en sont membres. En tant que membre de l'AELE (Association européenne de libre-échange), la Suisse est membre du CEN par l'intermédiaire de l'Association suisse de normalisation (SNV). Les milieux économiques et scientifiques suisses travaillent intensivement à l'établissement de normes européennes avec le soutien de la SNV. Ils ont ainsi la possibilité de défendre leurs intérêts et de participer dès le début au processus.

Les membres de l'organisation de normalisation européenne, y compris la Suisse, sont tenus de reprendre les normes européennes dans leur dispositif national et de supprimer les normes nationales contraires. Il en ressort que la tendance est à une uniformisation croissante. Les solutions régionales et nationales en vigueur encore récemment sont remplacées aujourd'hui par des normes européennes ou internationales reconnues et harmonisées. En 1990, 45% des 7500 normes appliquées en Suisse étaient purement suisses (SN), contre 10% seulement en 2002. Sur plus de 17 000 normes appliquées aujourd'hui dans notre pays, 75% sont harmonisées avec l'UE et portent la mention « SN EN » indiquant qu'ils s'agit de « normes européennes » reprises en Suisse. De nombreuses normes européennes sont à l'origine des normes ISO (Organisation internationale de la normalisation) et sont souvent désignées comme suit : « SN EN ISO 9001 ».

La normalisation fonctionne à plein régime

Les normes européennes ont acquis une grande importance pour l'économie suisse avec la « nouvelle

approche de l'UE » (en anglais : New Approach). Elles ont pour base légale les directives européennes, qui sont créées à un rythme beaucoup plus soutenu, mais sont en revanche beaucoup moins détaillées et ne contiennent plus que les exigences essentielles relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Les organisations de normalisation européennes reçoivent des mandats pour l'élaboration de « normes européennes harmonisées » qui se fondent sur les nouvelles directives européennes.

Nouvelle approche

Principe de droit de l'UE établissant le lien entre les lois européennes (directives de la CE) et les normes européennes. Depuis près de 20 ans, les lois et ordonnances techniques (directives CE) décrivent dans les grandes lignes seulement les exigences que doivent satisfaire une machine ou un appareil en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement en vue de sa commercialisation. Les détails techniques et les descriptions précises destinés aux ingénieurs et aux constructeurs sont décrits dans les normes européennes (EN).

Tous les produits et services qui font l'objet d'une directive depuis l'avènement de la nouvelle approche doivent porter le sigle « CE ». Ce dernier n'est pas une garantie de qualité, mais un signe de conformité qui indique que le produit ou service satisfait les exigences de la directive européenne correspondante. La Suisse n'exige pas le marquage « CE ». Cependant, un produit suisse exporté dans l'UE, qui tombe sous le coup des directives européennes, doit satisfaire les directives européennes et porter le sigle « CE ».

Qui se charge du marquage « CE » ?

En principe, c'est l'entreprise qui commercialise le produit (autrement dit le fabricant ou l'importateur) qui assume la responsabilité du marquage légal requis. Pour certains

produits, un fabricant peut rédiger lui-même la déclaration de conformité. Le fabricant – suisse le cas échéant – appose donc lui-même le sigle « CE ».

Pour les produits dont la conformité doit être certifiée par un organisme tiers reconnu au sein de l'EEE (organisme notifié), le fabricant peut apposer le sigle « CE » seulement si un laboratoire de contrôle et d'essais l'y autorise après avoir effectué une procédure d'évaluation de la conformité (tests) dont l'issue a été favorable.

Quels produits doivent porter le sigle « CE » ?

- Toute directive d'harmonisation de la CE établit si et dans quelles conditions un produit doit porter le sigle « CE ». Jusqu'ici, les directives européennes nouvelles approche qui exigent le sigle « CE » sont au nombre de 20. Elles portent sur les domaines suivants :
- Récipients à pression simples
- Sécurité des jouets
- Produits de construction
- Compatibilité électromagnétique
- Machines
- Equipements individuels de protection
- Instruments de pesage à fonctionnement non automatique
- Dispositifs médicaux implantables actifs
- Appareils à gaz
- Equipements terminaux de télécommunication
- Chaudières
- Explosifs à usage civil
- Dispositifs médicaux
- Appareils et systèmes de protection en atmosphère explosive
- Bateaux de plaisance
- Ascenseurs
- Basse tension
- Equipements sous pression
- Diagnostics in vitro
- Installations à câbles de transport de personnes

Les normes européennes et le sigle « CE » : sésame pour l'entrée de marchandises dans l'UE

Le principal avantage des normes européennes harmonisées est que l'ensemble des pays de l'UE et de l'AELE appliquent les mêmes règles de sorte que le nombre de certificats de sécurité à présenter se limite à un. Le principe est le suivant : « 1 test = valable dans tous les pays ». Ainsi, disparaît la nécessité de procéder à plusieurs certifications, une démarche onéreuse, en vue de commercialiser un produit ou service dans différents pays.

Les entreprises suisses qui souhaitent exporter leurs produits dans les pays de l'UE doivent respecter les règles en vigueur dans l'UE. Jusqu'au 1^{er} juin 2002, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, les entreprises exportatrices suisses devaient soumettre leurs produits à des tests dans un pays de l'UE. Les tests effectués dans des laboratoires suisses n'étaient pas reconnus. Aujourd'hui, les déclarations de conformité des fabricants et le marquage « CE » effectué par ces derniers ainsi que les rapports, les certificats et les autorisations des autorités de contrôle sont reconnus mutuellement.

Conditions pour la reconnaissance :

- Le produit est originaire de Suisse ou de l'UE
- Le produit relève d'une catégorie de produits définie dans les accords bilatéraux
- La catégorie de produits définie prévoit des prescriptions équivalentes fondées sur les prescriptions européennes.

Swissmem, membre actif de la SNV : éviter les contrôles externes grâce aux EN :

Nous élaborons des normes notamment pour éviter les contrôles externes. Dans le domaine de la nouvelle approche, l'application des normes européennes (EN) évite le recours à des organismes tiers.

Exemple 1 : Directive 89/336 sur la compatibilité électromagnétique, articles 10(1) et 10(2)

En cas d'application des EN, le fabricant peut, conformément à l'article 10(1) profiter du module A (autodéclaration). Dans le cas contraire, il est assujéti à l'article 10(2) qui prescrit le recours à un organisme tiers compétent (examen type de facto !). Les tests dans le domaine de la compatibilité électromagnétique étant coûteux, une collaboration active en matière de normalisation se révèle rapidement rentable.

La normalisation, un facteur économique mondial

L'harmonisation des normes en Europe et à plus forte raison les discussions sur le choix du système de téléphonie en Irak ont mis en évidence le rôle central joué par les normes. En lien avec la reconstruction de l'Irak, une discussion véhémente a eu lieu sur la question de savoir s'il fallait privilégier le système américain CDMA ou la norme GSM. GSM étant la norme utilisée en Europe, au Proche-Orient et dans beaucoup d'autres régions du monde, la décision est tombée en faveur de ce système.

Une fois qu'une norme est arrêtée, les producteurs et fournisseurs dont les produits et services ne satisfont pas les exigences sont écartés.

Pour ce qui est de l'harmonisation des normes, il y a encore du pain sur la planche dans de nombreux domaines. Dans le tourisme, par exemple, il n'existe aucune norme internationale définissant un niveau de confort par rapport au nombre d'étoiles. Dans le domaine de l'électricité, nous avons laissé échapper l'occasion d'adopter une norme favorable aux consommateurs. Il est désormais impossible de rectifier le tir, car les coûts d'adaptation seraient inacceptables sur le plan économique.

Les normes génèrent l'équivalent de 1% du PIB

Les normes constituent un facteur économique important. D'après une étude menée conjointement par les organisations de normalisation allemand, autrichien et suisse, la normalisation génère 1% du PIB environ. Pour la Suisse ce sont quelque 4,2 mrd fr. par an. Mario Tonini, chef de Shell Suisse, estime que chaque franc investi dans l'établissement de normes internationales pour le secteur de l'extraction du gaz et du pétrole apporte un avantage d'une valeur de 25 francs.

L'industrie connaît une évolution passionnante en matière de normalisation internationale. Des entreprises du secteur de l'industrie des machines participent au groupe « ISO TC 184 » (systèmes d'automatisation industriels), qui élabore des normes permettant de réaliser efficacement un produit dans le monde entier. Des modèles de production et de design universels réduisent les lourdes adaptations aux installations de production individuelles de différents pays. Ils doivent permettre des économies de 50% à 75% des coûts actuels. Dans la construction, l'échange de données compatibles est déjà largement répandu.

Aussi importantes que les brevets et les licences

La normalisation est aussi importante pour le succès d'une entreprise que les brevets et les licences. Dans le domaine de la normalisation, à l'inverse de celui du brevetage des inventions, il n'existe pas le problème de devoir tout préciser jusque dans les moindres détails afin qu'un produit puisse être copié sans problème. En ce qui concerne l'élaboration de normes, les entrepreneurs et leurs concurrents étrangers ont les mêmes intérêts. L'objectif est de définir des règles d'interopérabilité qui satisfont les exigences des différents pays et de parvenir à un consensus. Sans consensus dans le domaine de la construction, les véhicules seraient trop larges par rapport aux routes et trop élevés par rapport à la hauteur des tunnels. Sans consensus dans le domaine scientifique,

Qu'est-ce qu'une norme ?

Les normes (anglais : standards) sont une condition fondamentale pour toute collaboration technique et sont indispensable dans une société des services misant sur la segmentation du travail. L'industrie utilise des normes depuis longtemps. Des organisations de normalisation nationales (la SNV en Suisse) et internationales (ISO, CEN, CEI, CENELEC, UIT, ETSI) s'occupent de formuler des normes communes dans les domaines les plus divers :

- Les services
- L'aptitude à l'emploi
- Les livraisons
- Les mesures
- La planification
- Les tests
- La qualité
- La sécurité
- Les tissus
- Les procédures
- La communication

Une norme est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, en vue d'usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices et des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un degré d'ordre optimal dans un contexte donné.

Source : DIN EN 45020:1998-0, page 13

l'analyse d'une seule et même substance aboutirait à des valeurs différentes dans chaque laboratoire et les critères et les processus régissant l'utilisation des anesthésies varieraient d'un hôpital à l'autre.

Importance pour la Suisse d'une organisation de normalisation forte

Chaque pays possède sa propre organisation de normalisation. C'est le rôle de l'Etat de participer à l'élaboration de normes régionales et internationales, d'adapter les normes aux conditions-cadre spécifiques du pays et de les diffuser. En Suisse, c'est l'Association suisse de normalisation (SNV) qui est investie de cette mission. La SNV représente la Suisse dans les réseaux de normalisation nationaux et internationaux de même qu'au CEN et à l'ISO, installée à Genève. La SNV fait le lien entre les experts en matière de normalisation, les utilisateurs et l'harmonisation des normes aux niveaux international et européen.

L'utilité des normes

- Amélioration de l'accès au commerce extérieur pour les entreprises suisses
 - Réduction du temps nécessaire pour le développement de nouveaux produits
 - Accélération de l'autorisation des produits suisses à l'étranger grâce à la conformité des produits
 - Economies pour les fabricants en mesure de procéder à l'auto-déclaration et d'éviter les contrôles externes
 - Optimisation de l'efficacité des processus d'achat grâce à l'application des normes pour les processus de commande
 - Simplification des contrôles d'entrée
 - Réduction des durées de stockage, production JIT (just in time)
 - Accroissement de la sécurité des produits pour les consommateurs
 - Impact positif sur la santé et la sécurité au sein de la société
 - Diminution du risque dans les entreprises et dans la vie
 - Réduction des dommages subis et diminution des primes d'assurance
-

Organigramme, normalisation internationale et membre de la SNV

Des « comités techniques » (TC), composés d'experts issus de l'économie, de l'administration et des sciences, élaborent des normes, exposent leurs exigences et défendent leur point de vue aux niveaux européen et international via la SNV. Cette dernière guide les comités dans le labyrinthe des normes et classe les normes ou les domaines sur lesquels elles portent.

A l'heure actuelle, huit experts en normalisation de la SNV épaulent plus de 1500 économistes et scientifiques. Ces derniers participent à quelque 400 comités et travaillent à l'élaboration de plus de 8000 normes. Ils font en sorte que les producteurs et prestataires de services suisses – en particulier les petites et moyennes entreprises – puissent participer à la création et à la suppression de normes internationales et ne soient pas pénalisés. A l'inverse du processus de création d'une législation, celui de normalisation est ouvert. Toute personne qui peut démontrer son intérêt pour un projet de norme peut entrer dans un comité, partager son savoir-faire et défendre son point de vue. La participation au processus est une manière d'empêcher que d'autres déterminent comment un travail doit être effectué.

Le fait que la Suisse possède une organisation de normalisation puissante revêt une grande importance pour l'économie suisse. Sans la conformité de l'offre sur les marchés mondiaux la Suisse serait coupée des marchés étrangers. Isolée au centre du marché européen, il est d'autant plus important pour la Suisse de travailler main dans la main avec l'UE en matière de normalisation. Il ne s'agit pas uniquement de défendre les intérêts de notre pays, mais aussi de prendre de l'avance dans le développement de nouveaux produits et services.

Collaboration en matière de normalisation: un avantage stratégique

L'incorporation de la normalisation est d'une grande utilité à toutes les étapes d'un processus: du développement à la fabrication, puis à la distribution, de la gestion de la qualité à l'élaboration d'un rapport de durabilité. La normalisation peut être utile à toutes les branches, également à celles des services.

Il y a longtemps que les grandes entreprises exploitent activement les avantages de la collaboration au sein de comités de normalisation. Elles savent que la rapidité et la flexibilité sur le marché sont une chance qu'il convient de mettre à profit. Celles qui sont à la traîne doivent conquérir leur place par le biais du prix, ce qui peut présenter un inconvénient au niveau de la rentabilité. La Suisse en particulier, pays cher, doit exploiter son avance en matière de savoir-faire et jouer un rôle de pionnier dans la mise au point de solutions pour demeurer compétitive.

Participer au développement de normes apporte les avantages suivants:

1. Possibilité de voir certains développements et certaines prestations innovantes propres devenir la norme
2. Connaissance anticipée des nouvelles normes et de celles qui sont en préparation
3. Connaissance des normes importantes pour son propre domaine
4. Contacts avec les membres du comité apportant savoir-faire et synergies dans la production
5. Mise sur le marché accélérée de nouveaux produits et services qui répondent aux normes les plus actuelles.

Un exemple:

Sulzer Hexis SA est au nombre des pionniers mondiaux dans la mise au point de cellules à combustible, petites centrales pour la production décentralisée d'électricité et de chaleur. Les spécialistes de Sulzer Hexis ont été à l'avant-garde dans la découverte de normes de domaines voisins, mais pas pour ce qui touche la totalité du nouveau produit. Cette carence a aussi été constatée au niveau européen. C'est pourquoi le Comité européen de normalisation (CEN) a créé un comité qui élabore une norme pour les cellules à combustible. Sulzer Hexis est également représentée dans ce comité via l'Association suisse de normalisation.

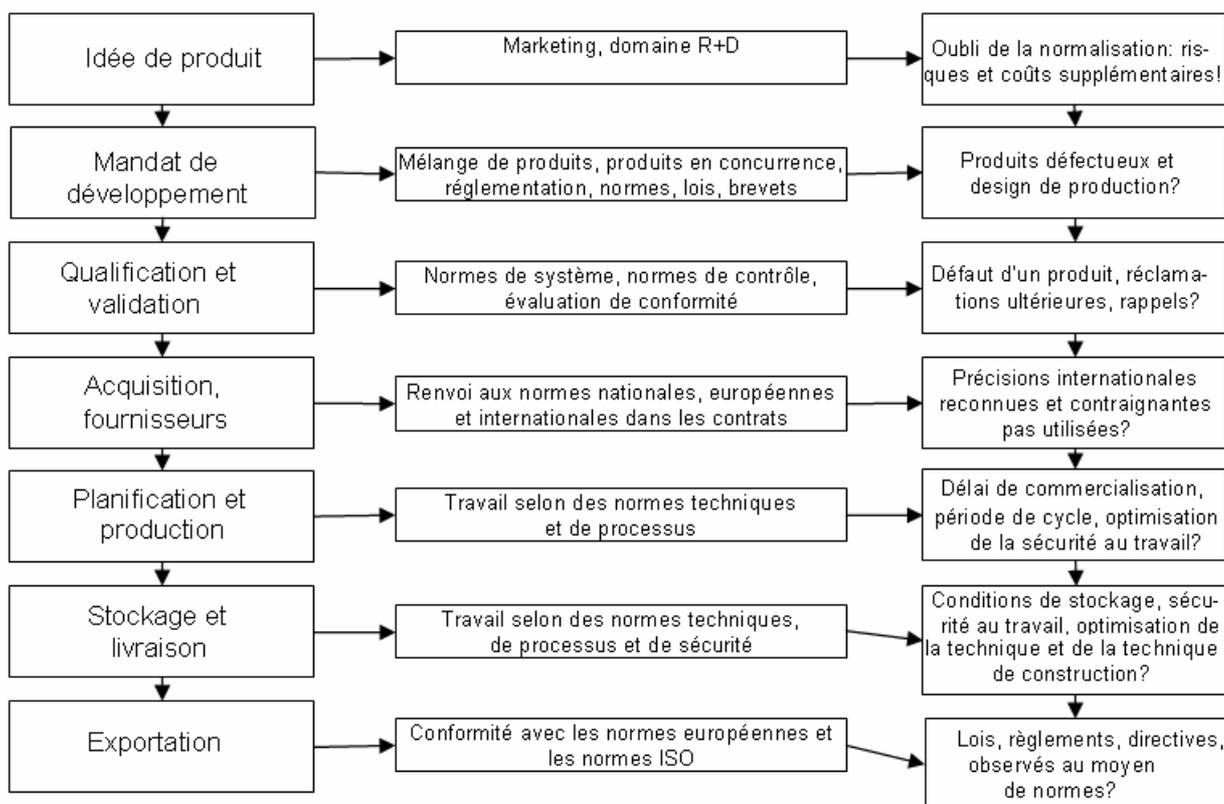
Le développement des cellules de combustible n'en étant qu'au premier stade, Sulzer Hexis est intéressée à ce que la nouvelle norme ne bloque pas les progrès. De par sa participation à l'élaboration de la norme des cellules à combustible, l'entreprise a son mot à dire.

Pour Sulzer Hexis, l'activité de normalisation débouche aussi sur la création de réseaux susceptibles de revêtir une importance pour la production et la commercialisation de

ses propres cellules à combustible. Par exemple, certains composants pourraient être développés avec d'autres fabricants, voire être normés: « Une commande en plus grande quantité réduit sensiblement le prix des composants. En outre, le comité de normalisation est pour nous une plateforme de communication qui permet d'intéressants contacts avec de grands distributeurs d'énergie qui formeront la future clientèle de Hexis. »

« Leica Geosystems » voit dans la collaboration en matière de normalisation les avantages suivants:

- contacts avec des personnes travaillant dans des entreprises dont la gamme de produits est identique ou analogue
- influence sur les critères d'utilisation dans sa propre entreprise
- connaissance des futurs critères permettant de poser des jalons à temps pour ses propres produits, si cela se révèle nécessaire.

Modèle d'avantages et de risques de la normalisation dans la production

Le travail de normalisation: ouvert à toutes les entreprises

Chaque entreprise a le droit d'élaborer elle-même des normes. Tout comme la recherche et le développement, l'innovation et le brevetage, la promotion de la normalisation est une tâche commune des entreprises et de l'Etat. Seule la prise de conscience de cette mission permettra aux entreprises suisses d'assurer leur position de fournisseur des marchés internationaux. Dans le cadre des mesures de politique économique générale de la Confédération, il faut créer ou maintenir les conditions-cadre qui permettront aussi aux PME de collaborer à la normalisation. Ceux qui prétendent que l'Etat, l'UE ou des Etats tiers imposent des normes aux entreprises suisses ne connaissent pas les possibilités qu'ont les entreprises de collaborer à l'élaboration de ces normes ou ne les utilisent pas.

Participer à l'élaboration des normes: une activité intéressante également pour les PME

Les PME n'ont que partiellement découvert le potentiel que présente pour elles le travail effectif de normalisation. Nombre d'entre elles orientent leur activité exclusivement sur la Suisse, alors qu'elles pourraient offrir leurs produits et services sur les marchés internationaux. Il y a à cela différentes raisons, notamment des problèmes linguistiques, des différences culturelles ou des questions d'investissements dans le marketing et la distribution. Dans de nombreux cas, il faut y ajouter l'insécurité concernant les exigences légales et normatives.

Il vaut la peine que non seulement les grandes entreprises, mais aussi les PME, se préoccupent de questions de normalisation. Surtout lorsqu'il s'agit de produits ou de services qui ont également une chance sur les marchés étrangers. Dans les contrats, les acheteurs se réfèrent de plus en plus souvent à des normes qui concernent les exigences détaillées de la commande. On arrive ainsi de la manière la plus simple, dans le processus d'achat, à une définition claire du produit ou du service.

Toutefois, les défis lancés aux PME sont connus. Moins elles comptent de collaborateurs, moins elles disposent de capacités pour s'investir dans le domaine de la normalisation. Sans compter que les dirigeants aimeraient bien, c'est compréhensible, être présents sur place, auprès du client ou auprès de ses collaborateurs. Il est certes possible de se faire représenter par les associations de branche comme l'Association suisse de normalisation. Mais il s'est avéré que de par leur expérience pratique et leur proximité du marché, ce sont les entreprises elles-mêmes qui sont le mieux à même de faire bouger les choses dans les groupes de travail.

Les normes se créent selon l'approche ascendante

Pour élaborer les lois, le législateur recourt aux experts selon l'approche descendante, c'est-à-dire que l'on procède de haut en bas, avant d'envoyer le projet en consultation auprès des organes politiques et des associations intéressées. L'opinion publique au sens large n'est associée au processus que dans des cas exceptionnels. Une fois entrées en vigueur, les lois doivent être considérées comme obligatoires pour tous.

Dans le cas de la normalisation, le mécanisme est exactement inverse, c'est-à-dire que le mouvement s'opère de bas en haut, de la base au sommet. Les normes ou les standards sont élaborés par ceux qui devront ensuite les mettre en application. Ceux qui le veulent peuvent en tout temps entrer dans un comité ad hoc, y formuler leurs propres souhaits et leurs propositions d'amélioration. En Suisse, c'est l'Association suisse de normalisation qui a la compétence de diriger et de prendre en charge ce comité.

Les comités ne servent pas qu'à l'échange d'informations. De nombreuses entreprises ont déjà réussi à faire obstacle à des exigences qui leur déplaisaient, voire à faire ériger en standard la pratique qu'elles avaient elles-mêmes suivie jusqu'ici. Souvent, la collaboration à ces comités présente aussi des avantages pour la planification de nouveaux investissements, parce que les demandes de nouveau matériel ou de nouvelles technologies sont connues très tôt.

Les principes du travail de normalisation

Pour qu'un dispositif accède au statut de norme (en Suisse norme suisse), il doit respecter une série de principes de base internationalement reconnus qui garantissent que les contenus des normes sont généralement acceptés et sont appropriés à la pratique quotidienne. Il s'agit des points suivants:

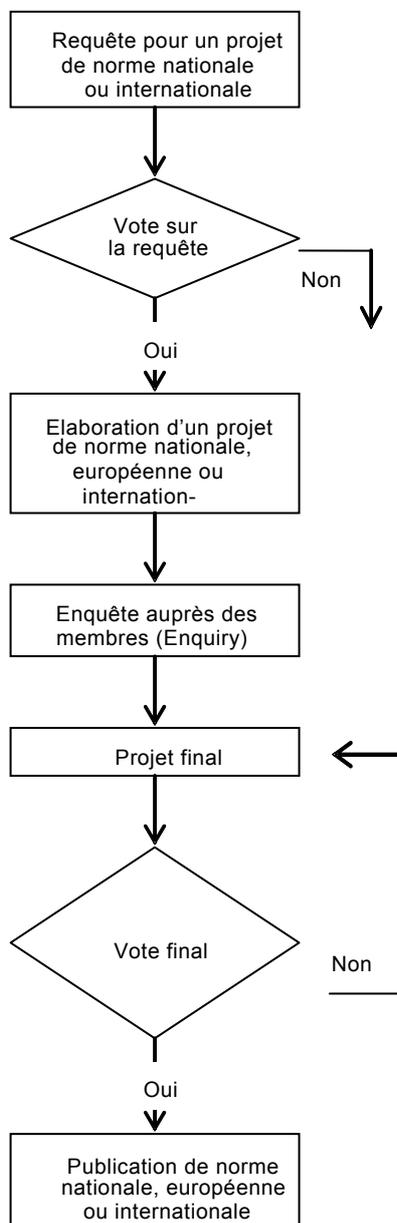
travail communautaire neutre: tous les milieux concernés peuvent et doivent, via leurs représentants, prendre part aux travaux de normalisation qui se déroulent à tous les niveaux ;

consensus: l'approbation générale signifie l'absence de contradiction sur des aspects essentiels du document, la prise en compte des points de vue de tous les principaux partenaires et l'élimination de tous les contre-arguments. En matière de normes européennes et internationales, consensus signifie majorité qualifiée ;

publicité: avant publication, un document de normalisation doit être présenté à l'opinion publique comme projet de norme pour prise de position. Les objections justifiées doivent être prises en considération par l'organe de normalisation compétent ;

absence de contradiction: il convient de veiller, dans l'élaboration de toute norme, à l'absence de contradiction et à l'harmonisation des normes aux niveaux national et européen. En ce qui concerne la normalisation européenne, cela signifie que les normes nationales contraires aux normes européennes doivent être retirées. C'est ainsi que l'uniformité des dispositifs de normes et la continuité de leur utilisation peut être assurée à l'échelle européenne.

„bottom up“:



Une vaste gamme de projets

Les entreprises qui considèrent le processus d'élaboration de nouveaux standards et normes comme un outil stratégique se plaindront moins de se voir imposer des pratiques par des tiers. Le lecteur pourra aussi trouver les thèmes des projets sur Internet (www.snv.ch).

Il n'est pas nécessaire d'être un expert pour représenter une entreprise. Des connaissances préalables ne s'imposent pas non plus pour collaborer à l'un de ces organes. Chacun est libre de déterminer lui-même son degré de collaboration: il y a des observateurs qui ne veulent que des informations préalables et il y a des membres qui participent dans une mesure importante à l'élaboration des normes et qui s'engagent aussi sur le plan international.

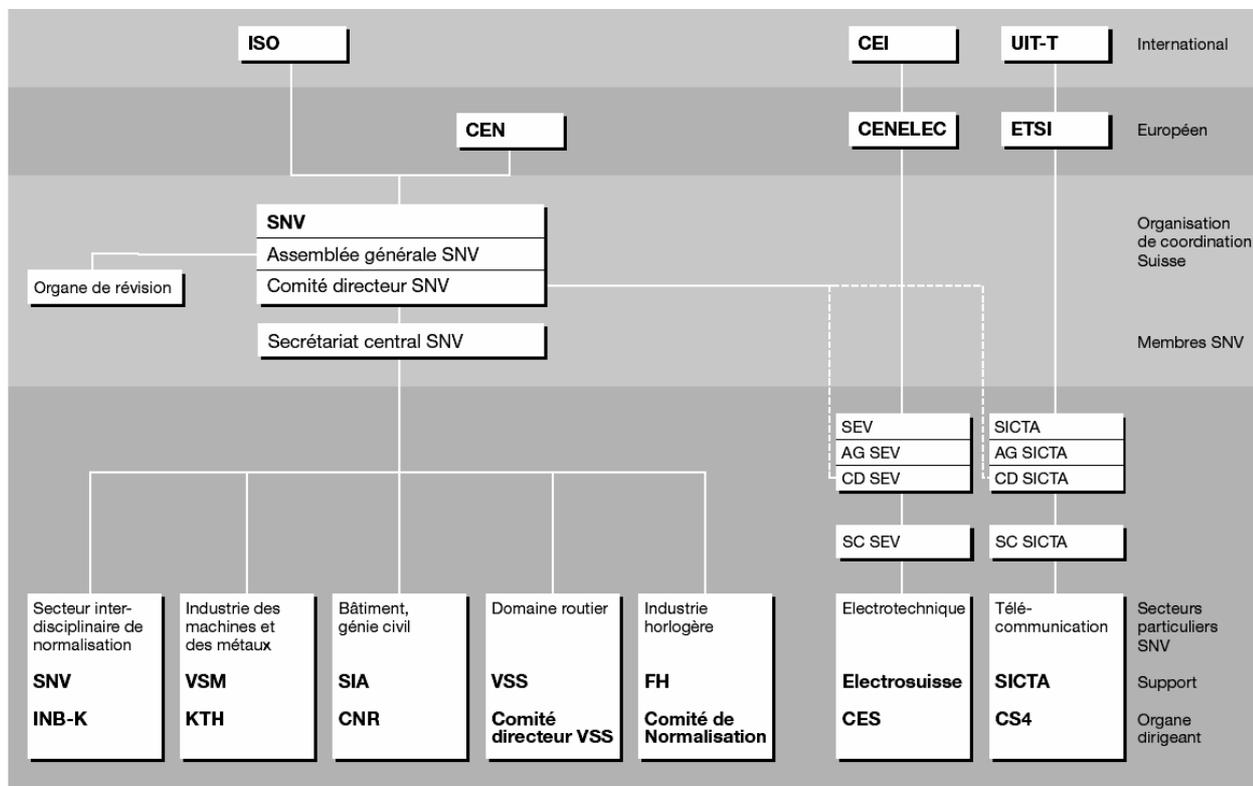
Regrouper toutes les normes importantes

Jusqu'ici, il fallait passer par divers canaux pour se procurer les différentes normes. L'Association suisse de normalisation sise à Winterthour, en tant qu'organisation faîtière suisse officielle d'élaboration et d'harmonisation des normes, dispose prioritairement dans son offre des normes nationales et des normes et directives européennes et internationales harmonisées, pour l'essentiel sous forme électronique (chargement Internet). Le Technischer Fachbuch-Vertrieb (TFV), à Bienne, qui assure depuis 1987 la représentation exclusive de Information Handling Services (IHS) pour la Suisse et le Liechtenstein, dispose d'un large éventail d'offres de normes, de prescriptions et de directives, également sous forme de paquets regroupés par branches.

Avec le regroupement du TFV et de la SNV au 1^{er} avril 2004, les utilisateurs peuvent se procurer beaucoup plus facilement les principales normes. Une seule plateforme, le « shop SNV » permet aux clients d'accéder aux normes suisses, européennes et internationales : SN, EN, ISO, UIT ou CEI. L'offre englobe aussi les principales collections de normes des autres pays.

Hans Peter Homberger,
 Directeur de l'Association suisse de normalisation
 Pour tous renseignements
 Association suisse de normalisation
 Bürglistrasse 9
 8400 Winterthour
 Tél. 052 224 54 54
www.snv.ch
info@snv.ch

Organigramme, normalisation internationale et membres de la SNV



————— Représentation de l'ISO et du CEN par le secrétariat central SNV
 - - - - - Représentation du CEI et du CENELEC par le Comité Electrotechnique Suisse CES
 Représentation de l'UIT et d'ETSI par la Commission for Standardization CS4

Organisations internationales

CEI Commission Electrotechnique Internationale
 ISO Organisation Internationale de Normalisation
 UIT-T Union Internationale des Télécommunications – Bureau de la normalisation des télécommunications

Organisations européennes

CEN Comité Européen de Normalisation
 CENELEC Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
 ETSI European Telecommunications Standards Institute

Secteurs particuliers SNV

Support

Electrosuisse SEV Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information
 FH Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse
 SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes
 SICTA Swiss Information and Communications Technology Association
 SNV Association Suisse de Normalisation
 VSM Société suisse des constructeurs de machines
 VSS Association suisse des professionnels de la route et des transports

Organe dirigeant

CES Comité Electrotechnique Suisse
 – Comité de Normalisation
 CNR Commission centrale des normes et règlements
 CS4 Commission for Standardization CS4
 INB-K Comité du secteur interdisciplinaire de normalisation
 KTH Commission pour l'harmonisation technique
 – Comité directeur VSS